



Non restitution de la caution

Par **cilou66**, le **27/01/2010** à **19:10**

Bonjour,

A la suite d' une collocation, j' ai assumé seule le loyer de mon appartement pendant 10 mois mais je n' ai jamais pu obtenir un bail écrit à mon nom. J' ai quitté cet appartement depuis plus de 2 mois après un préavis dans les règles, et un état des lieux vierge de tout souci. Quel est mon recours pour obliger la restitution de ma caution?
merci d' avance, cordiales salutations.